



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Vincennes, le 21 novembre 2023

*Service connaissance et développement durable
(chargé de l'évaluation environnementale)*

Département évaluation environnementale

Nos réf. : F01123P0130

Affaire suivie par : Agathe MERTZ

agathe.mertz@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01.87.36.45.67

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas sur les projets, telle que prévue à l'article L.122-1 du code de l'environnement et définie à l'article R.122-3 du même code, vous avez sollicité une décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas sur la nécessité ou non d'élaborer une étude d'impact concernant votre projet de hangars d'élevage type volière avec panneaux photovoltaïques à Villeneuve-les-Bordes.

Votre demande, reçue complète le 03 août 2023 et enregistrée sous le numéro F01123P0130, a fait l'objet de la décision n° DRIEAT-SCDD-2023-153 datée du 13 septembre 2023 du préfet de région portant obligation d'élaborer une étude d'impact sur ce projet.

Par courrier du 14 novembre 2023, vous avez formé un recours administratif gracieux auprès du préfet de région, afin qu'il soit procédé à un nouvel examen de votre demande. Vous serez informé, au plus tard dans le délai de deux mois suivant la date de réception de votre recours, soit le 14 janvier 2024 de la nouvelle décision du préfet de région. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaudra décision implicite de rejet de votre demande.

Cette nouvelle décision ou la décision implicite de rejet pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (notification / publication de la décision).

Le présent courrier ne préjuge pas des conclusions de la décision qui sera rendue par l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Groupe UNITE

Monsieur Xavier PERMINGEAT

Directeur des activités photovoltaïques

139, rue Vendôme

69 477 LYON

Cheffe du département
Évaluation environnementale

Anne-Laure VERNEIL

Copie à : M. Le Préfet des Hauts-de-Seine

12 Cours Louis Lumière - CS 70027 - 94307 VINCENNES Cedex
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr